

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

R E C E P I S S E D E D E P O T

RESIDENCE SAINT GERMAIN, 1 RUE DE BOURGOGNE
71331 CHALON SUR SAONE CEDEX
TEL 85 41 38 00

MINITEL 24 H/24 : 36.29.22.22

BUREAU D'AFFAIRES J. PACAUT

CENTRE COMMERCIAL DES ALOUETTES
MONTCEAU LES MINES
71300 MONTCEAU LES MINES

V/REF :
N/REF : 94 B 141 / A-1227

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON SUR SAONE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/10/95, SOUS LE NUMERO A-1227,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 09/10/95

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
BUREAU D'AFFAIRES J. PACAUT
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
CENTRE COMMERCIAL DES ALOUETTES
MONTCEAU LES MINES
71300 MONTCEAU LES MINES

R.C.S CHALON SUR SAONE B 395 025 125 (94 B 141)

LE GREFFIER



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 OCTOBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le lundi 9 octobre,

A 9 heure,

Les associés de la Société BUREAU D'AFFAIRES J.PACAUT, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 F, divisé en 500 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Yves CLERC, gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Yves CLERC expose aux associés qu' il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Yves CLERC de démissionner de ses fonctions de gérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant non associé Mademoiselle Laurence MONIER, demeurant à DAMPARIS (39), 9 rue Léon BLum, pour une durée d'une année.